

"LES ENFANTS DU DRAGON"

association française loi 1901 - (OSI - JORF Association du 07/03/2009)
N° SIREN : 513189001 - N° SIRET: 5131890010011 et c ode APE: 9499Z

Madame, Monsieur,

Pour faire réponse à votre volontariat pour parrainer un enfant, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la fiche de parrainage ci-annexée ainsi que des relations parrain-filleul.

Si vous décidez de vous engager dans cette voie, un premier courrier relatant l'histoire personnelle de cet enfant vous sera adressée.

Avec tous mes remerciements pour votre générosité, bien cordialement, le comité.

LA LETTRE

Grâce aux lettres qui font partie intégrante du parrainage, peut s'établir une relation durable entre un parrain et son filleul ; relation qui rend plus concret le parrainage tant pour le filleul que pour le parrain et qui permet de créer, à terme, des liens d'amitié qui dépasseront le simple cadre financier. Cette correspondance contribuera à construire la personnalité et la confiance en soi de votre filleul.

L'échange de lettres est l'occasion pour le filleul de parler de ses études, de sa vie à l'orphelinat ou à la maison, dans son quartier, d'offrir des dessins, d'échanger des photos et de remercier son parrain de l'aide apportée par le parrainage. Les parrains quant à eux parlent de leur famille, de leur travail, de la France...

Certaines ethnies minoritaires du Vietnam ont encore une culture de tradition orale, rares sont les occasions d'écrire. Les filleuls n'auront pour la plupart qu'un seul interlocuteur épistolaire durant toute leur vie, et ce sera leur parrain. Il est difficile pour les enfants de se livrer à des personnes qu'ils ne connaissent pas, de raconter un quotidien qu'ils ont du mal à juger autre que banal et répétitif ; bien souvent, ils n'ont pas dépassé la limite de leur village ou de leur quartier. Comme n'importe quel enfant, l'inspiration leur manque quelquefois. Des responsables locaux aideront les filleuls à parler d'eux. Il faut laisser le temps aux enfants de se livrer par eux-mêmes, les plus jeunes s'exprimeront plutôt par des dessins, le vocabulaire des plus âgés pourra rester assez pauvre.

LE CHEMIN DE LA LETTRE :

Le responsable local sur place fait écrire le filleul au moins une fois par an, quand il a réuni les lettres de tous les enfants pour la traduction, les lettres seront ensuite envoyées aux parrains accompagnées de commentaires sur la scolarité et la santé de l'enfant. Il peut s'écouler 2 ou 3 mois entre le moment où un filleul écrit sa lettre et le moment où son parrain la reçoit. Les lettres écrites par les parrains suivent un parcours similaire. Vous pouvez transmettre votre courrier au siège de l'association par voie postale ou Internet, elles sont remises aux enfants lors des rencontres régulières entre le responsable et les filleuls.

Voilà bien du travail pour l'écriture de ces lettres ! Mais quelle joie pour tous, parrains et filleuls, de les recevoir. Ces courriers seront précieusement gardés, de part et d'autre, comme autant de trésors inestimables...

Veillez à ne mentionner sur les lettres et enveloppes destinées aux enfants que votre seul nom, sans aucune autre indication, ni postale, ni téléphonique, ni même e-mail. Si tel était le cas, nous nous verrions obligés de les effacer afin de protéger votre quiétude. Une fois votre courrier prêt à partir, adressez-le tout simplement à notre siège social.